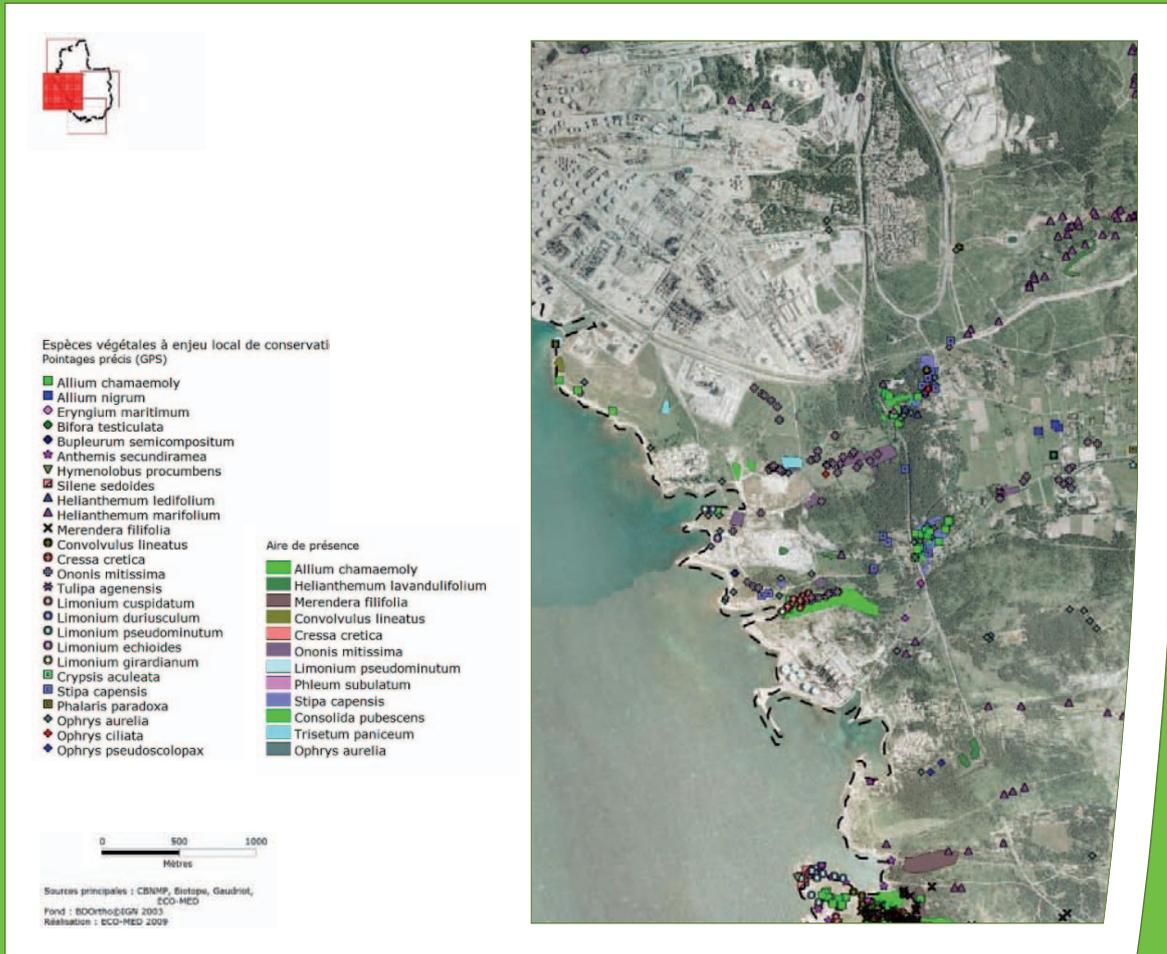




Aires de présence des espèces végétales à enjeu local de préservation



Pour en savoir plus

Ville de Martigues, service urbanisme
http://www.mairie-martigues.fr/vie_pratique/plu-accueil.asp
 ECOMED, bureau d'études en charge de l'évaluation



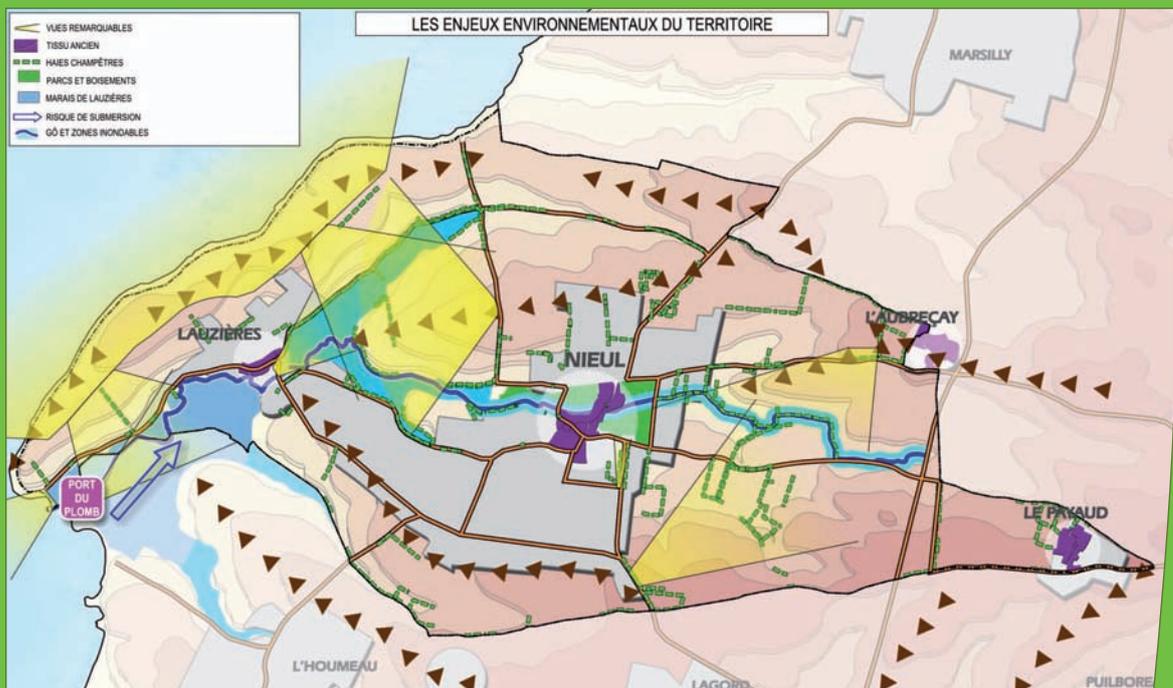
PLU de Nieul-sur-Mer (Charente-Maritime)

Nieul-sur-Mer est une commune périurbaine et littorale (4km de côte) de l'agglomération de La Rochelle. Elle compte 5 600 habitants sur un peu plus de 1 000 hectares. La commune présente des enjeux environnementaux spécifiques liés à sa façade maritime (espaces naturels remarquables, risque de submersion marine) et à la pression foncière importante (proximité de La Rochelle et tourisme). PLU arrêté en juillet 2010, enquête publique début 2011.

Pour en savoir plus

Communauté d'agglomération de la Rochelle
SCURE et ASTERRA, bureau d'études en charge de l'élaboration du PLU et de son évaluation

Synthèse des enjeux environnementaux du territoire



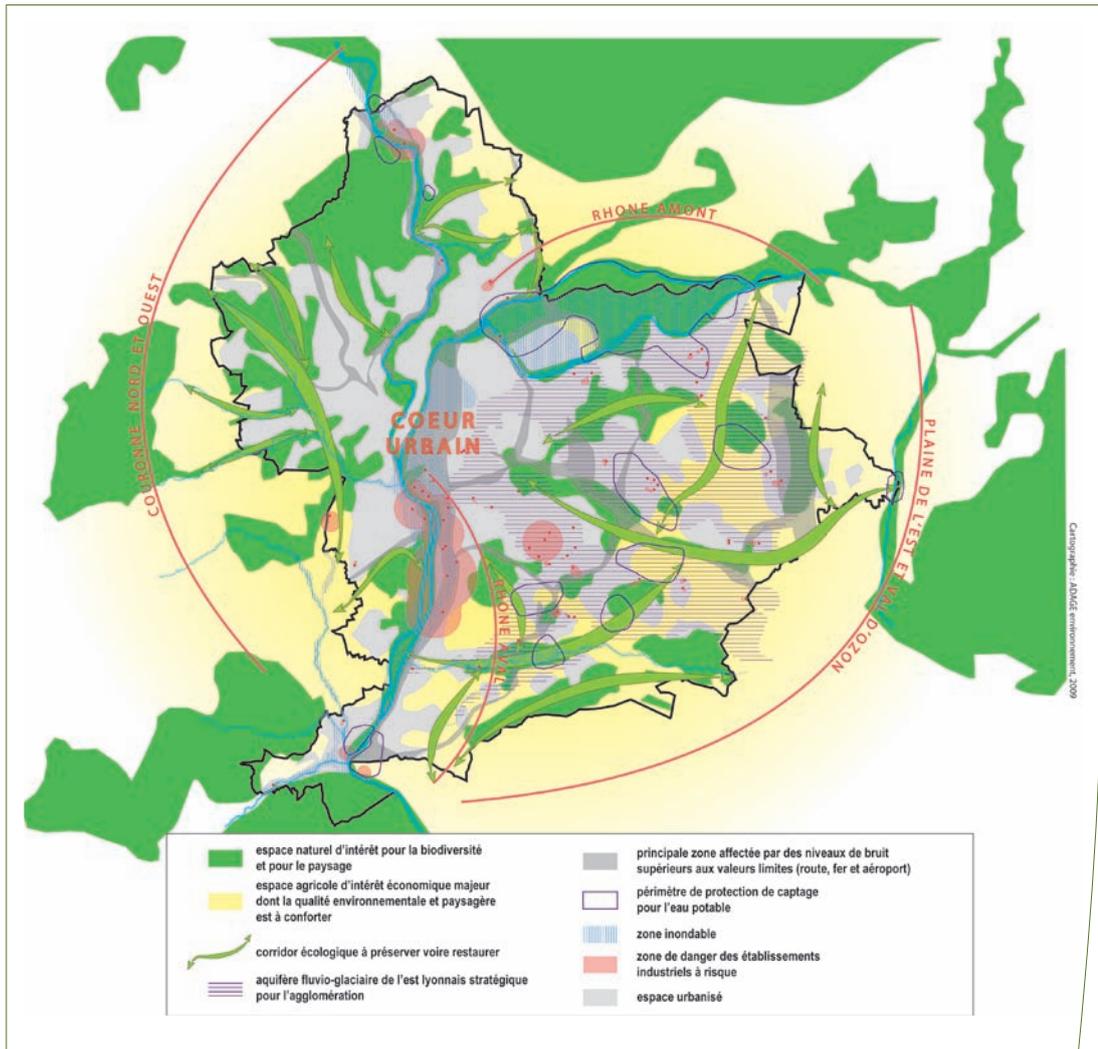


SCOT de l'agglomération lyonnaise (Rhône)

Le SEPAL (Syndicat mixte d'études et de programmation de l'agglomération lyonnaise) réunit 72 communes, dont les 57 communes de la communauté urbaine de Lyon, pour une population d'environ 1,3 millions d'habitants. Le SCOT a été arrêté en décembre 2009 et approuvé en décembre 2010.

Une cartographie schématique donne une vision globale des principaux enjeux spatialisables du territoire et des spécificités des grandes entités.

Carte de synthèse des enjeux environnementaux et exemple de commentaire pour un sous-territoire



« Le Rhône Aval »

Un enjeu majeur de ce territoire est de tirer parti de la qualité exceptionnelle de la desserte (route, fer, voie d'eau) en maîtrisant les nuisances et risques qui s'y superposent, générées par les infrastructures et les activités industrielles : paysages dégradés, coupés dans le tissu urbain, nuisances sonores, risques industriels liés à la Vallée de la chimie et aux activités portuaires,

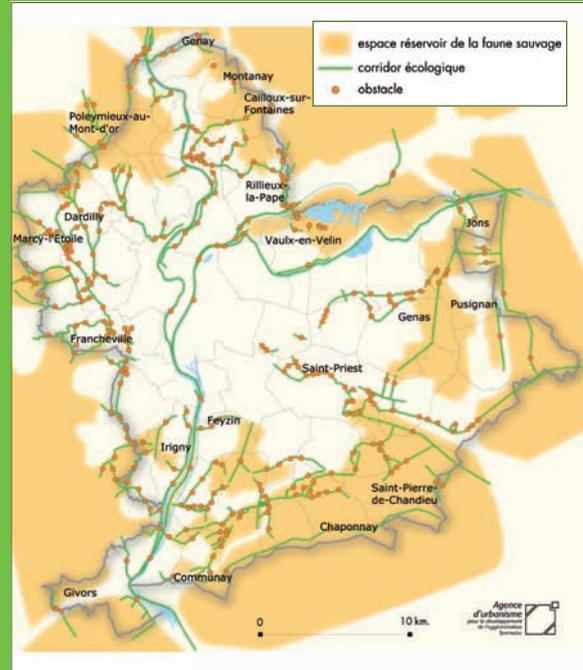
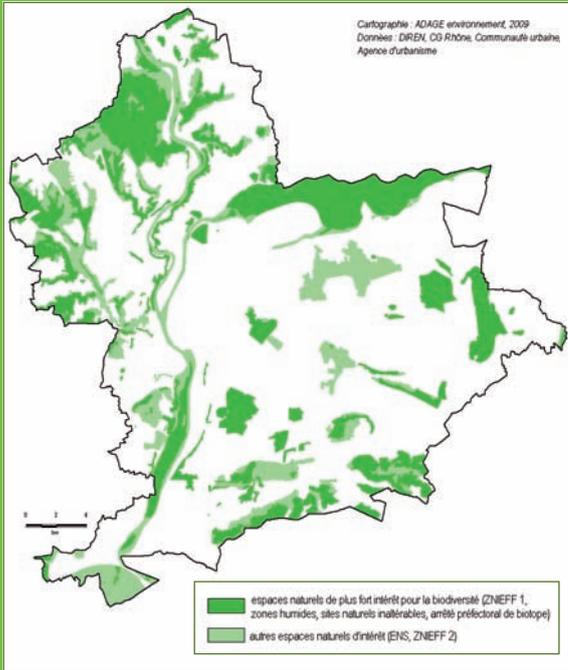
sites pollués, transports de matières dangereuses... les mutations industrielles y offriront de réelles opportunités de reconquête urbaine. La préservation et la reconquête des milieux naturels et zones inondables attachés au Rhône y est également un enjeu important. »

Suite page suivante

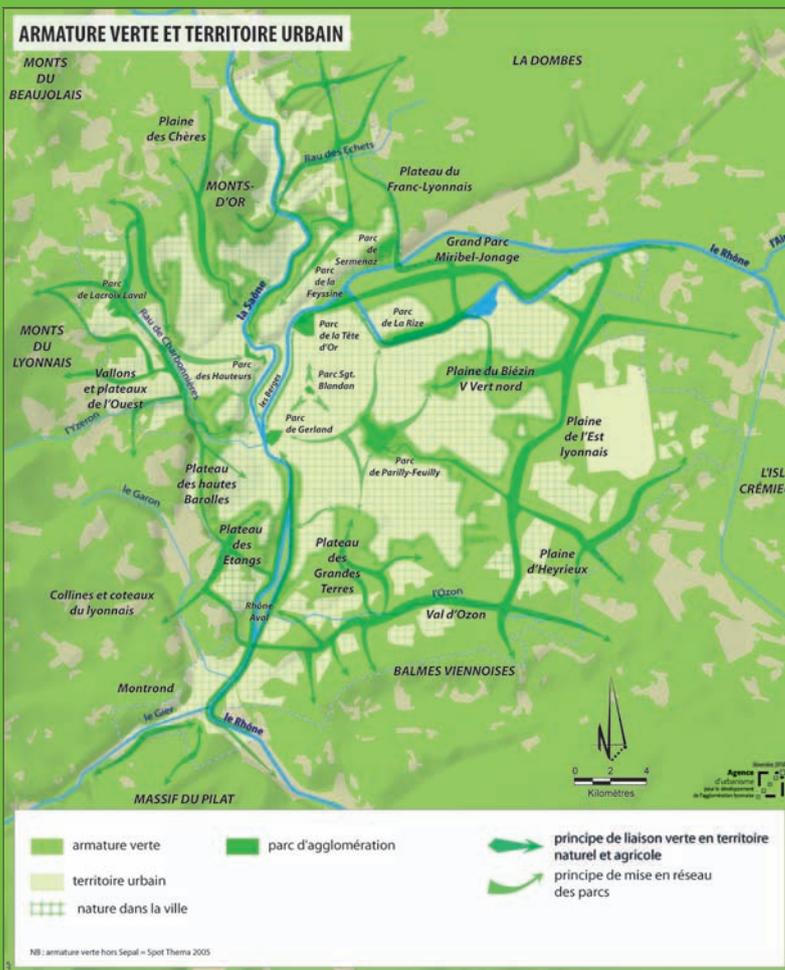


SCOT de l'agglomération Lyonnaise (Rhône)

Espaces naturels d'intérêt et continuités écologiques identifiés dans l'état initial de l'environnement



Armature verte du DOG



Pour en savoir plus

SEPAL : <http://www.scot-agglolyon.fr/>
Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise : <http://www.urbalyon.org/>
ADAGE Environnement, bureau d'études en charge de l'évaluation

La cartographie, un outil pour l'analyse des incidences

Dans la phase d'évaluation environnementale en tant que telle, le croisement entre les données environnementales géographiques (zonages réglementaires ou inventaires, secteurs sensibles...) et les zonages du PLU ou les orientations spatialisées du SCOT vont permettre de mieux appréhender leurs incidences, positives comme négatives, et de les localiser. Cela suppose donc de travailler à partir d'une représentation cartographique de ces éléments et de produire un certain nombre de « cartes de travail », qui n'ont pas nécessairement vocation pour la plupart d'entre elles à figurer dans la restitution de l'évaluation.

Il faut toutefois être particulièrement vigilant quant aux échelles de travail, et ne « superposer » que des données d'échelles et de niveaux de précision comparable. Ainsi, il ne faut pas chercher à « zoomer » des cartes schématiques de SCOT qui n'ont pas vocation à donner une délimitation précise mais des principes de localisation (à l'exception de l'éventuelle délimitation des espaces naturels, agricoles, forestiers ou urbains à protéger). Dans l'exemple ci-dessous on peut superposer les périmètres de protection de captage avec le zonage du PLU (Praz-sur-Arly). En revanche,

on vérifie simplement que l'on retrouve dans le schéma de « l'armature verte » du SCOT (agglomération lyonnaise) l'ensemble des « espaces d'intérêt pour la biodiversité » identifiés par l'état initial (cf. plus haut).

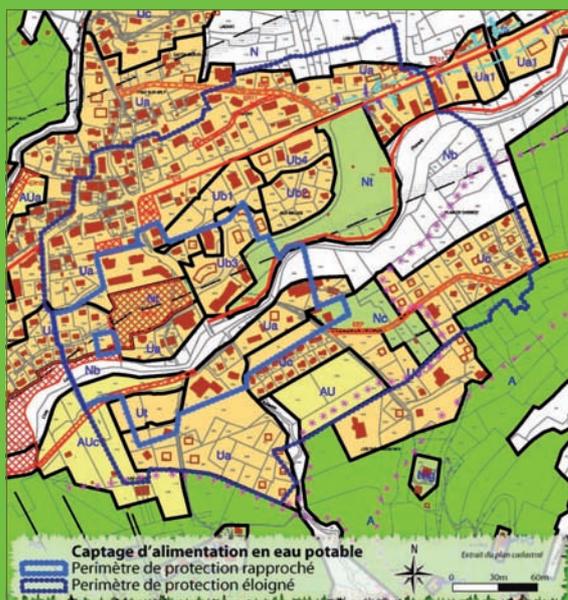
Il faut aussi être vigilant quant à certaines interprétations auxquelles pourrait conduire la cartographie. Par exemple si la qualité de l'air est dégradée principalement dans le cœur urbain, c'est bien un effort global à l'échelle de l'ensemble de l'agglomération qui est nécessaire pour en améliorer la situation. Si la présence d'une zone inondable impose des prescriptions particulières dans la zone délimitée par une cartographie « officielle », elle peut nécessiter aussi d'agir en amont sur le ruissellement pluvial, sans qu'une zone n'ait spécifiquement été délimitée et soit facilement cartographiable. Enfin, certains enjeux ne sont pas ou difficilement cartographiables (par exemple les enjeux énergétiques), ce qui ne doit pas conduire à omettre l'analyse des incidences à leur égard.

Voir Fiche n° 16 L'ANALYSE DES INCIDENCES DU ZONAGE ET DU RÈGLEMENT DU PLU



PLU de Praz-sur-Arly (Haute-Savoie)

Carte illustrant le chapitre « Analyse des incidences de la mise en œuvre du PLU sur la ressource en eau »



Commune de montagne (2260 hectares, 1300 habitants) du département de Haute-Savoie, dans la vallée de l'Arly dans laquelle s'est développé le village. Secteur à fort enjeu touristique, avec l'existence d'une station de ski, une importante fréquentation estivale et un développement important des résidences secondaires. Une mosaïque de milieux naturels accueillant des espèces remarquables et un réseau complexe de zones humides. Le PLU a été approuvé en juin 2009.

Pour en savoir plus

Mairie de Praz-sur-Arly
SOBERCO Environnement, bureau d'études en charge de l'évaluation

La cartographie un outil pédagogique pour la concertation

Les représentations cartographiques intégrées aux différentes parties de l'évaluation (état initial, analyse des incidences...) doivent en faciliter la compréhension et l'appropriation. Elles doivent pour cela être simples et lisibles. Elles peuvent aussi constituer de véritables outils pour la concertation à différents niveaux.

Il est toujours très utile de mettre à disposition des cartes « papier » lors des réunions de travail afin que chacun puisse au besoin y montrer voire inscrire les secteurs présentant des enjeux particuliers. Cela est particulièrement important lorsque l'on travaille « à dire d'expert » en l'absence de données très formalisées, par exemple pour repérer des sites d'intérêt écologique, des continuités écologiques.

Les représentations cartographiques, plus ou moins schématiques ou simplifiées, sont quasiment indispensables pour expliquer et débattre de différents scénarios envisagés. Là encore les participants peuvent être invités à construire collectivement le projet à partir d'un support cartographique.

La cartographie, un outil pour le suivi

En matière de suivi de la mise en œuvre du document d'urbanisme, la cartographie sera aussi un outil précieux, en compléments des données chiffrées qui pour certaines reposent sur des données spatiales. Ainsi le suivi de la consommation d'espace, outre des ratios, mérite d'être spatialisé. La mise en œuvre de la trame verte et bleue pourra être suivie par une cartographie reprenant les différents zonages des PLU la prenant en compte et des actions de gestion mises en place : cela sera plus parlant que des indicateurs chiffrés.

 Voir Fiche n° 19 LES DISPOSITIFS DE SUIVI ET LES INDICATEURS

L'utilisation des systèmes d'information géographique

Deux familles d'outils existent pour réaliser des cartes :

- ▼ le dessin assisté par ordinateur (DAO), qui permet de réaliser des cartes esthétiques et aussi plus schématiques ;

- ▼ le système d'information géographique (SIG) utilisant des données géolocalisées, c'est-à-dire positionnées dans l'espace suivant des coordonnées géographiques ; il s'appuie sur un certain nombre de bases de données géographiques, qu'il permet d'intégrer, de gérer, de traiter et de représenter sous forme de cartes ; à chaque objet peut être associé des informations (données attributaires).

Il est préférable d'opter, dès le début du travail d'évaluation, pour l'utilisation d'un SIG. En effet, les principaux fournisseurs de données environnementales les proposent le plus souvent en format SIG ou facilement transformables en données SIG (coordonnées en X et Y dans les données attributaires). Cela garantit de fait que les couches se superposent correctement (sous réserve des limites liées aux échelles de digitalisation ou au niveau de représentation plus ou moins schématique des données), ce qui contribue à un gain de temps et à une analyse plus fiable.

Par ailleurs, il est aussi souvent nécessaire de produire à partir des informations spatiales des données chiffrées qui pourront venir étayer les constats, dans l'état initial de l'environnement comme dans l'évaluation à proprement parler (exemple : part des zones urbanisées comprises dans des secteurs affectés par le bruit des infrastructures de transport terrestre, par exemple), ce qui n'est possible qu'avec un SIG.

Dans certains cas ou à certaines étapes, on pourra cependant faire le choix de reprendre des cartes SIG avec un logiciel de DAO, pour les rendre plus schématiques (par exemple pour des cartes d'enjeux) ou moins techniques (par exemple pour une diffusion grand public).

A noter qu'il existe aujourd'hui des outils de cartographie dynamique, qui à partir d'un SIG, peuvent permettre à un utilisateur non initié de « construire » sa propre carte en sélectionnant les données qu'il souhaite afficher et l'échelle de représentation. Ils peuvent trouver leur utilité dans le cadre de l'élaboration et du suivi des documents d'urbanisme.

Des prescriptions relatives à la cartographie devront être précisées dans le cahier des charges pour l'évaluation environnementale, afin de s'assurer que les moyens mobilisés par l'intervenant extérieur seront bien adaptés à la mission, et en outre que ses outils seront bien compatibles avec ceux de la collectivité.